

STAPA HYDROXAL E 2 n.l. Aluminium en pâte

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020 |
| 2.0 | 06.12.2019 | 102000022790 | Date de la première version publiée: 20.04.2015 |

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : STAPA HYDROXAL E 2 n.l. Aluminium en pâte

Code du produit : 021480KA0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :

Adresse e-mail de la
personne responsable de
FDS : msds.eckart@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance dangereuse selon le SGH.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance dangereuse ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

Étiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

STAPA HYDROXAL E 2 n.l. Aluminium en pâte

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000022790 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 20.04.2015

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 | Concentration (% w/w) |
|---|--|--|--------------------------|
| poudre (stabilisée) d'aluminium | 7429-90-5 231-072-3 01-2119529243-45 | Flam. Sol. 1; H228 | >= 50 - <= 100 |
| 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol | 95-38-5 202-414-9 01-2119777867-13-0000 | Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | >= 1 - < 2,5 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
- Enlever les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

STAPA HYDROXAL E 2 n.l. Aluminium en pâte

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020 |
| 2.0 | 06.12.2019 | 102000022790 | Date de la première version publiée: 20.04.2015 |

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Sable sec
Poudre spéciale contre les feux métalliques

Moyens d'extinction inappropriés : poudre ABC
Dioxyde de carbone (CO₂)
Eau
Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Réagit avec l'eau en libérant des gaz extrêmement inflammables (hydrogène).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

STAPA HYDROXAL E 2 n.l. Aluminium en pâte

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020 |
| 2.0 | 06.12.2019 | 102000022790 | Date de la première version publiée: 20.04.2015 |

Balayer et enlever à la pelle.
Ne pas rincer à l'eau.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour
l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.
Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.
Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

STAPA HYDROXAL E 2 n.l. Aluminium en pâte

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000022790 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 20.04.2015

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|---------------------------------|---|------------------------------------|------------------------|--------|
| poudre (stabilisée) d'aluminium | 7429-90-5 | VME | 10 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire | Valeurs limites indicatives | | | |
| | | VME (poudre) | 5 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire | Valeurs limites indicatives | | | |
| | | VME | 10 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire | Valeurs limites réglementaires contraignantes | | | |
| | | VME (Fraction alvéolaire) | 5 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire | Valeurs limites réglementaires contraignantes | | | |
| | | VME (Fumées de soudage) | 5 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire | Valeurs limites indicatives | | | |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---|--------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------|
| poudre (stabilisée) d'aluminium | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 3,72 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Oral(e) | Long terme - effets systémiques | 3,95 mg/kg |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 3,72 mg/m ³ |
| 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 0,06 mg/kg |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 0,46 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Aigu - effets systémiques | 2 mg/kg |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 14 mg/m ³ |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---------------------------------|---------------------------------|--------------|
| poudre (stabilisée) d'aluminium | Eau douce | 0,0749 mg/l |
| | clarification plant | 20 mg/l |
| 2-(2-heptadec-8-enyl-2- | Eau douce | 0,00003 mg/l |

STAPA HYDROXAL E 2 n.l. Aluminium en pâte

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000022790 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 20.04.2015

| | | |
|--------------------------|----------------------|---------------|
| imidazoline-1-yl)éthanol | | |
| | Eau de mer | 0,000003 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 0,376 mg/kg |
| | Sédiment marin | 0,0376 mg/kg |
| | Sol | 0,075 mg/kg |
| | clarification plant | 0,27 mg/l |
| | Sporadic Release | 0,0003 mg/l |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de protection chimique
Lunettes de sécurité

Protection des mains
Matériel : Gants de protection

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Solide pâteux

Couleur : argent

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Auto-inflammation : Donnée non disponible

STAPA HYDROXAL E 2 n.l. Aluminium en pâte

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000022790 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 20.04.2015

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température d'incandescence. : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

STAPA HYDROXAL E 2 n.l. Aluminium en pâte

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000022790 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 20.04.2015

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Bases
Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Contact avec l'eau ou l'air humide : Ces informations ne sont pas disponibles.

Décomposition thermique : Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

poudre (stabilisée) d'aluminium:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l

STAPA HYDROXAL E 2 n.l. Aluminium en pâte

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|
| Version 2.0 | Date de révision: 06.12.2019 | Numéro de la FDS: 102000022790 | Date d'impression: 06.08.2020 Date de la première version publiée: 20.04.2015 |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|

Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:

Résultat: Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une exposition de une à quatre heures et d'une période d'observation allant jusqu'à 14 jours.

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

STAPA HYDROXAL E 2 n.l. Aluminium en pâte

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000022790 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 20.04.2015

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:

Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Composants:

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu) : 10

STAPA HYDROXAL E 2 n.l. Aluminium en pâte

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000022790 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 20.04.2015

aquatique)

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 1

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

STAPA HYDROXAL E 2 n.l. Aluminium en pâte

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020 |
| 2.0 | 06.12.2019 | 102000022790 | Date de la première version publiée: 20.04.2015 |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA : N'est pas autorisé au transport

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA : N'est pas autorisé au transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA : N'est pas autorisé au transport

14.4 Groupe d'emballage

- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA (Cargo) : N'est pas autorisé au transport
- IATA (Passager) : N'est pas autorisé au transport

14.5 Dangers pour l'environnement

- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.
Due to the risk of hydrogen development we recommend to refrain from airfreighting this/these product(s).

STAPA HYDROXAL E 2 n.l. Aluminium en pâte

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020 |
| 2.0 | 06.12.2019 | 102000022790 | Date de la première version publiée: 20.04.2015 |

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H228 : Matière solide inflammable.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Flam. Sol. : Matières solides inflammables
Skin Corr. : Corrosion cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -

STAPA HYDROXAL E 2 n.l. Aluminium en pâte

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020 |
| 2.0 | 06.12.2019 | 102000022790 | Date de la première version publiée: 20.04.2015 |

Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR